

Amendement 222**Véronique Trillet-Lenoir, Chrysoula Zacharopoulou, Sophia in 't Veld**

au nom du groupe Renew

Helène Fritzon, Maria Noichl, Jytte Guteland, Sara Cerdas

au nom du groupe S&D

Malin Björk

au nom du groupe GUE/NGL

Michèle Rivasi, Terry Reintke

au nom du groupe Verts/ALE

Rapport**A9-0196/2020****Cristian-Silviu Buşoi**

Programme d'action de l'Union dans le domaine de la santé pour la période 2021-2027

(Programme "UE pour la santé")

(COM(2020)0405 – C9-0152/2020 – 2020/0102(COD))

Proposition de règlement**Article 4 – alinéa 1 – point 4***Texte proposé par la Commission**Amendement*

(4) renforcer l'efficacité, l'accessibilité, la durabilité et la résilience des systèmes de santé, notamment en soutenant la transformation numérique, ***l'adoption d'outils et de services numériques***, les réformes systémiques, la mise en œuvre de nouveaux modèles de soins et la couverture santé universelle, ***et remédier*** aux inégalités en matière de santé;

(4) renforcer l'efficacité, l'accessibilité, la durabilité et la résilience des systèmes de santé, notamment en soutenant la transformation numérique, ***y compris la création et la mise en œuvre d'un espace européen des données de santé***, les réformes systémiques ***et*** la mise en œuvre de nouveaux modèles de soins, ***renforcer l'accès, sur un pied d'égalité et en temps utile, à des soins de santé et à des services de soins liés de qualité, durables, abordables, axés sur la personne et sur les résultats, réaliser*** la couverture santé universelle, ***comprenant l'accès à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation, et réduire les inégalités et les injustices*** en matière de santé;

Or. en

4.11.2020

A9-0196/223

Amendement 223

Véronique Trillet-Lenoir, Chrysoula Zacharopoulou, Sophia in 't Veld

au nom du groupe Renew

Helène Fritzon, Maria Noichl, Jytte Guteland, Sara Cerdas

au nom du groupe S&D

Malin Björk

au nom du groupe GUE/NGL

Michèle Rivasi, Terry Reintke

au nom du groupe Verts/ALE

Rapport

A9-0196/2020

Cristian-Silviu Buşoi

Programme d'action de l'Union dans le domaine de la santé pour la période 2021-2027

(Programme "UE pour la santé")

(COM(2020)0405 – C9-0152/2020 – 2020/0102(COD))

Proposition de règlement

Article 4 – alinéa 1 – point 10

Texte proposé par la Commission

Amendement

(10) soutenir la contribution de l'Union aux initiatives *internationales* et *mondiales* en matière de santé.

(10) soutenir la contribution de l'Union aux initiatives *et engagements internationaux* et *mondiaux* en matière de santé, *y compris l'accès à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation;*

Or. en